



**RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE
DES EXPERTS EN DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER
ATTESTATION D'ASSURANCE**

La Compagnie d'Assurance, GAN ASSURANCES IARD, dont le Siège Social est situé : 8-10 rue d'Astorg, 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

NOM : **EURL ALLDIAG38**
Repr. Mr Metral
ADRESSE (ou Siège Social) : **151 AVENUE DU GENERAL LECLERC**
38950 SAINT MARTIN LE VINOUX

Est assuré(e) par la police d'assurance n°111.202.652 par l'intermédiaire de l'agence de POISSY ETOILE (A1 78 45) garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle encourue dans le cadre de ses activités de DIAGNOSTIC TECHNIQUES IMMOBILIERS AU TITRE DES MISSIONS SUIVANTES :

- **DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT VENTE, AVANT TRAVAUX, AVANT DEMOLITION, APRES TRAVAUX**
- **CONSTAT DE RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB,**
- **ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES,**
- **ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ,**
- **ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE,**
- **ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES,**
- **DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE),**
- **ETAT PARASITAIRE (AUTRES QUE TERMITES),**
- **DIAGNOSTIC D'IMMEUBLES EN COPROPRIETE (LOI SRU),**
- **DETERMINATION DES MILLIEMES DE COPROPRIETE,**
- **DIAGNOSTIC LIE AUX INVESTISSEMENTS DANS L'IMMOBILIER LOCATIF ANCIEN,**
- **DIAGNOSTIC LIE A L'OBTENTION DE PRETS BANCAIRES REGLEMENTES,**
- **THERMOGRAPHIE INFRAROUGE ET AUDITS THERMIQUES (A HAUTEUR DE 5% DU CA HT),**
- **METRAGE DES BATIMENTS SELON LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR (LOI CARREZ).**

Cette police est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France et notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

La présente attestation est valable **du 01/01/2012 au 31/12/2012 à 24 heures.**

Elle ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager la Compagnie en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 6 février 2012

CABINET SPACH
POUR LA COMPAGNIE
GAN ASSURANCES
84, rue Robespierre - Place du Poète